N° 5 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Jeudi 5 Janvier 1905

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 54

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 16 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . 1 fr. »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos succursales, 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

LES INHUMATIONS

Le monopole religieux des inhumations a vécu. Après vingt-six ans de péripéties parlementaires au cours desquelles les cléricaux dépensèrent les ressources inépuisables de leur savante obstruction, la Chambre, en un moment d'énergique volonté, a supprimé cet indéfendable privilège.

De par une législation vieille d'un siècle, éclose en pleine dictature impériale, les Fabriques des églises et des consistoires avaient conservé le droit absolu — même pour les enterrements civils — d'exiger que tout le matériel nécessaire à la pompe et à la décence des inhumations fut livré par elles ou par des fournisseurs accrédités. Tentrer funèbre de la maison mortuaire, chapelle ardente, cercueil, corbillard, civière, etc., constituaient autant de marchandises monopolisées entre les mains du clergé. Sans doute l'iniquité même de ce privilège en avait prudemment fait relâcher les prétentions dans les grandes villes où son application stricte eut soulevé des tempêtes.

On en laissait même ignorer l'existence, là où il eussit été dangereux de le révéler, pour continuer le plus longtemps possible à en tirer profit au milieu des populations dociles des campagnes. Il fallut une maladresse inspirée par le désir de nuire à un commerçant peu servile, pour que les Lilloise apprissent l'existence du monopole. Récemment une famille de la rue Saint-André à Lille, déférant au vœu d'un parent qu'elle venait de perdre, crut pouvoir confier la décoration de la maison mortuaire à un tapissier de ses amis. Le travail était terminé, quand, à la stupéfaction du quartier, le bailli revendiqua le droit, incontestable quoique scandaleux, de ne laisser apposer sur la façade aucune tenture noire qui serait fournie par d'autre tapissier que le sien. Après d'inutiles protestations on dut se soumettre aux injonctions légales du représentant de la Fabrique. Beaucoup de faits de ce genre eussent hâté de dix ans l'abrogation de la loi.

Encore une fois nous répétons que le monopole dont jouissait l'Eglise ne se manifestait pas souvent d'une manière brutale. Elle était du reste servie par les circonstances mêmes dans lesquelles son intervention se produit. Dans l'abattement où les plonge la mort d'un être aimé, peu de gens songent à s'occuper des douloureux détails du service funèbre. La Fabrique, tout à son aise, et sans recourir aux obligations de la loi, favorisée ces affilités ; elle a toute une organisation de fournisseurs qui jouissent de son industrie exempte de chômage et dont les tarifs ne se discutent pas. Elle retirait, dit-on, bon an mal en, trente-six millions de ce monopole génialement protégé contre toute concurrence enseptible d'en amoindrir les gains.

Il suffisait au clergé pour ramener à lui tous les bénéfices de plaider l'insuffisance des dépenses somptuaires échappant au mercantilisme paroissial. La campagne contre les couronnes et les fleurs, qui atteint une nombreuse catégorie de commerçants et d'ouvriers, en fournit la preuve. Et malheureusement elle a trouvé des concours empressés auprès de certaines familles qui, peu rassurées sur la sincérité des regrets que laissera leur défunt, dissimulent derrière la formule, d'allures bien pensantes et modestes, au bas de la lettre de faire-part, la crainte de ne pas voir autour du cercueil s'affirmer autant de sympathies qu'en désire leur vanité. Celles qui savent que d'autres cœurs pleurent avec elles ses qualités et ses vertus ne font pas à la mémoire du mort l'injure de le priver de ces pieux hommages.

Si le clergé, sans trop montrer ces appétits, pouvait profiter de la livraison des fleurs et des couronnes, comme de celle des bougies, de l'encens, des voiles de cloches, de toutes les manifestations de l'orgueil qu'il encourage en dépit de ses principes d'humilité, c'est par monceaux que nous les verrions s'accumuler au pied des catafalques. Au contraire, l'Eglise les a proscrites comme patennes, en recommandant leur remplacement par de saints et fructueux oubli.

La loi nouvelle ne mettra pas obstacle à ces opérations. Libre aux Fabriques de poursuivre encore par les moyens qui leur plaisent, la prospérité de leur commerce, au moins n'auront-elles plus le droit abusif de remplacer la persuasion par la force, pour attirer le monde à leur boutique. En face de l'Eglise, la Commune, petite ou grande, chargée des services publics, devra posséder le matériel nécessaire aux inhumations et le mettre gratuitement à la disposition des indigents.

Pour ne point léser le commerce dans les localités où, par tactique, les Fabriques avaient laissé les habitants à pourvoir directement du par les soins des sociétés charitables laïques au transport ou à l'enterrement de leurs morts, le Conseil municipal pourra maintenir ces usages.

En somme, la nouvelle législation, non seulement supprime un privilège injuste, mais marque un premier pas vers la séparation de la société laïque et des églises. Ceux qui, par conscience ou par intérêt, auront recours à l'intervention de l'église, la payeront aussi largement qu'ils le voudront ; en revanche ceux qui, par conviction, renonceront au concours du clergé seront dispensés de la subventionner : c'est le suppression de la dîme sur les morts, précédant de peu de temps, espérons-le, la suppression de la dîme sur les vivants.

PAUL ASSOIGNION.

La Politique

Qu'en la vieille ce non, c'est en ce moment la Révolution qui menace l'Empire absolu des Tzars, et non pas la Révolution violente des attentats et des bombes, mais une agitation d'autant plus formidable qu'elle ne vise que des réformes légales.

Les fallacieuses promesses contenues dans le récent document officiel recouvert de la signature de l'Empereur ne donnent satisfaction à personne. Ce n'est pas le première fois que de semblables papiers sont rédigés, mais on sait trop quel a été leur effet.

Aussi les populations, par leurs représentations communales, demandent-elles à participer effectivement au choix des réformes indispensables, protestant contre les décisions prises au sein d'un conseil des ministres sans relation directe avec les forces vives de pays.

Il semble très difficile d'opposer une digue suffisante au flot des revendications pacifiques qui montent de partout à cette heure, et qui placent le gouvernement russe dans la plus fausse et la plus dangereuse des situations. On peut charger une foule occupée à des démonstrations pacifiques sur la voie publique, mais à quelles rigueurs avoir recours contre d'inoffensifs citoyens, réclamant un meilleur état social ?

Une seule chose pouvait détourner l'orage. C'était la victoire en Extrême-Orient. Mais l'abominable incurie dans tous les services, l'imprévoyance des chefs, l'incapacité des hommes de guerre, les revers successifs, ont appris au peuple russe ce qu'il devait penser de la force de l'Empire. Tous les gens raisonnables, en Russie, comprennent que l'Etat est pourri, depuis le sommet jusqu'aux fondations et qu'il est temps de remédier au mal.

L'absolutisme ayant été impuissant à faire une Russie grande et forte, il faut bien songer au libéralisme. Lui seul est capable de réparer les fautes commises. En attendant, faisons notre profit de ce qui se passe, et demandons-nous de quelle utilité sérieuse pourrait nous être notre alliée dans une guerre européenne. Les événements de Mandchourie, envisagés à ce point de vue, ont pour nous une importance exceptionnelle. — *G. H.*

CHRONIQUE

PLACE AUX GÉANTS

La ville de Londres est en révolution ! Les gens, effarés, s'arrachent les journaux, où des titres noirs, hauts de trois doigts, annoncent la soudaine apparition de guêpes géantes dans le comté de Kent. Il a fallu deux coups de fusil pour venir à bout de l'une d'elles ; une seconde a fait tomber un malheureux cycliste, tandis qu'une troisième a mis à mort l'infortuné roquet de la pine vieille, de la plus pieuse demoiselle du pays.

Le lendemain, nouvelle stupeur ! Cinq poulets ont pris d'assaut un petit village ! Mais quels poulets ! Ils avaient la taille des autruches, et l'un d'eux, en entrant dans le village, s'est emparé d'un marmot, qu'on a pu lui arracher et qui, par bonheur, n'avait aucun mal ! Trois de ces poulets fantasiques ont été tués. Les deux autres sont devenus les prisonniers d'un directeur du ménagerie ambulante.

Des guêpes géantes ! Des poulets immenses ! C'est à n'y pas croire ! Et, cependant, la chose paraît certaine ! Mais que dire, quand on apprend tout à coup qu'un brave médecin de campagne, rentrant de nuit à sa demeure, s'est vu attaquer sur le grand chemin par des bêtes énormes, qui se sont ruées sur son cheval et sur lui. Si, par bonheur, il n'avait pas pu se précipiter dans une maison voisine, il aurait subi le sort de son pauvre animal, retrouvé à l'état de squelette dans un champ voisin. Or, les assaillants étaient des rats ! Des rats aussi gros que des loups !

***

Une frayeur s'étend sur toute l'Angleterre. Que signifient ces épouvantables phénomènes ? A quelles horreurs faut-il s'attendre ? Et d'où proviennent ces monstres ? Ils proviennent tout simplement de l'Aliment des Dieux, merveilleuse substance découverte par deux savants distingués, MM. Benslington et Redwood, qui ont été frappés des conditions de la croissance des êtres animés. L'enfant qu'on grandit pas régulièrement, d'une façon continue, jusqu'à l'heure de son complet épanouissement d'adulte. Il passe par diverses phases. Il y a arrêt de croissance à certains moments, puis le développement se poursuit. Pourquoi ces arrêts ? Pourquoi ces reprises ?

MM Benslington et Redwood acquirent la conviction qu'il y a en nous une substance spéciale, assurant notre croissance. Mais cette substance s'épuise, et de là vient la suspension constatée. Il faut, pour que nous grandissions de nouveau, que la substance se soit reconstituée. Il est clair que si nous parvenions à déterminer la composition de cette mystérieuse matière, et si nous la faisions servir à l'alimentation des poupons, la croissance, au lieu d'être souvent suspendue, se poursuivrait sans interruption, et dépasserait même de beaucoup les limites actuelles. Les hommes deviendraient des géants.

***

Les deux savants déterminent le substance. C'est l'Aliment des Dieux. M. Benslington achète une ferme pour y expérimenter cet Aliment sur des poulets. Malheureusement, les gens chargés de ce soin sont paresseux, sales, désordonnés ; ils laissent traîner la précieuse nourriture, et c'est ainsi que les guêpes et les rats s'en gavent et voient grandir leur descendance. Les plantes au pied desquelles est jetée un peu de pâtée gâtée, mélangée d'Aliment, poussent d'une façon formidable. La nature entière est bouleversée par cette étrange découverte.

L'ingénieur Cossar, ami des savants, a fait sustentar ses trois fils de cette manière. M. Redwood a agi de même pour le sien, et, de plus, il a fait donner de l'Aliment à la fille du roi. Tous ces enfants se développent étonnamment. A six mois, elle ont un mètre vingt de longueur. Il faut une voiture automobile pour promener la jeune Redwood, quand il atteint sa première année. C'est effrayant ! Les gens murmurent, l'opinion se soulève. On craint que la « Boumbouffe » — c'est le nom populaire de l'Aliment — ne soit un effroyable danger pour l'avenir. Aussi la foule envahit-elle la demeure de M. Benslington, afin de massacrer ce dernier, mais l'ingénieur Cossar parvint à le sauver.

Les années s'écoulent. Malgré les Ligues, malgré les campagnes de presse, malgré les lois, l'Aliment pénètre peu à peu partout. Bien qu'en Angleterre, on compte une cinquantaine de géants, de qui les facultés intellectuelles sont en rapport avec leurs treize mètres de taille, et qui exécutent des travaux admirables, encore qu'ils soient parqués dans des lieux déterminés, avec défense d'en sortir.

Cela ne suffit pas au gouvernement anglais. Ces hommes gigantesques, aux cerveaux puissants, sont une gêne pour les petites lois, les petites personnes, les petites organisations, les petites civilisations du monde moderne. Il faut les exterminer. On leur fait donc la guerre. Mais les géants se sont armés ; ils repoussent leur ennemie, bombardant Londres avec des obus chargés d'Aliment et triomphent enfin de la masse imbécile. La princesse géante épouse le fils géant de Redwood, et c'est ainsi que dans l'avenir la race et le progrès se perpétuerent.

***

Ce que je viens de vous raconter là, bien peuvrement, bien faiblement, c'est le dernier roman de cet étonnant H.-G. Wells, à qui nous devons déjà le *Machine à calculer le Temps*, les *Pirates de la Mer*, l'*Ile du Docteur Moreau*, sans oublier le délicieux livre intitulé la *Merveilleuse Visite*, qui fut un régal pour tous les délicats. Son nouveau récit, *Place aux Géants*, édité par le *Mercure de France*, est digne de ses aînés. Il témoigne que cette superbe imagination, loin de faiblir, augmente en force et en originalité, nous assurant à chaque livre qui arrive des surprises dépassant les précédentes.

Mais il est ridicule de vouloir définir le génie de Wells. Il faut lire ses œuvres. C'est là seulement qu'on peut le connaître, s'attacher à lui, éprouver l'espèce de passion qu'il provoque. Il n'est que juste, d'ailleurs, d'ajouter qu'il possède en MM. Devray et Koekowicz deux traducteurs qui servent admirablement sa cause et cet adresse et ce talent de ne rien nous faire perdre des originales beautés de l'auteur étranger. Il faut leur en avoir beaucoup de reconnaissance.

Ce sentiment est unanime. Tous les critiques qui se sont occupés des romans de H.-G. Wells ont eu le bon goût de l'exprimer, et c'est vraiment une récompense de choix pour deux traducteurs.

JACQUES FERNEY.

Échos et Nouvelles

Jouer trop tard

L'entrée de *Tristan et Isolde* au répertoire de l'Opéra rappelle aux passionnés de Wagner les circonstances dans lesquelles ce drame lyrique fut conçu et exécuté.

Ces circonstances sont bien connues depuis que la correspondance de Wagner a été publiée. Le grand compositeur était l'hôte d'un riche négociant dont il aime la femme, Mathilde Wesendork. Ce furent des amours profondes, mais presque idéales. Wagner parti pour Venise où il composa la partition sensuelle et lévreuse. Il en soumettait au fur et à mesure les parties à celle qui avait inspiré ce poème enchanté de l'amour.

Or, jous *Tristan et Isolde* beaucoup plus tard. Wagner a ce moment aimait une autre femme.

Pauvre sardine !

Aurons-nous prochainement une nouvelle crise de la sardine ?

C'est bien possible. On vient, en effet, de constater qu'un petit parasite s'attache à la sardine et la détruit rapidement. Il y a des maladies de ces parentes sur les côtes de la Vendée.

Pauvre sardine ! Elle faire par regretter ces boîtes de lor-blanc où, du moins, elle était certaine de n'entrer qu'à un certain âge.

Pas de chance

Mme Sorry a reçu une lettre de son oncle qui est astronome. Celui-ci l'invite à venir le tandemain à son observatoire pour mieux voir une comète qui est visible dans la nuit.

Mme Sorry donne, le lendemain, ces instructions à sa bonne Claudine.

— Ma fille, lui dit-elle, je ne dînerai pas en ville. Je suis invitée chez mon oncle pour voir la comète.

Le soir venu, la concierge fait descendre Claudine pour admirer avec elle la comète qui vient d'apparaître.

Vers minuit, Mme Sorry rentre chez elle. Claudine le reçoit le visage empreint de commisération.

— Madame n'a vraiment pas de chance, s'écrie-t-elle.

— Pourquoi, Claudine ?

— Parce que Madame a manqué le spectacle... pendant qu'elle est allée la chercher, la comète est venue ici.

Bon cœur

Ceci est textuellement pris dans un journal de la semaine :

« Il y a deux leçons de nourrir un porc », dit le souvenir. Puis il ajoute :

« Si vos porcs sont destinés à être vendus aux bouchers, vous les nourrissez, sale va de soi, de la façon la moins coûteuse, mais si vous les destinez à votre propre consommation, alors vous faites bien de tenir compte de l'influence que certains aliments ont sur la qualité de leur graisse. »

Pour le paysan, le cliché n'est bon qu'à être empoisonné.

Le Palais de Castille

En vue de la vente du Palais de Castille qu'habitait ennuie de Kieber la reine Isabelle, tout le mobilier qu'il contenait a été enlevé depuis quelques jours.

M. le comte de Persant, ancien chambellan de la Reine, en a lui trois lots.

Le premier, comprenant le petit mobilier et le mobilier des communs et des gens de service, a été vendu en cinq vacations, la semaine dernière, à l'hôtel Drouot, et cette vente ne s'est terminée que vendredi soir.

Un autre lot, composé du tous les meubles des petits appartements intimes de la Souveraine, a été envoyé à Madrid et partagé entre le Roi Alphonse XIII et sa famille.

Le troisième lot que forment les meubles d'apparat des grands appartements lars, avec les tableaux, objets d'art et bijoux, l'objet d'une vente spéciale qui aura lieu ultérieurement.

Quarante langues

Un polyglotte qui jouissait d'une certaine notoriété vient de mourir à Christiania.

Je veux parler du savant Saverein qui ne savait pas moins de quarante langues.

Il pouvait faire la conversation avec n'importe quel homme venu des pays les plus reculés. C'était, en somme, le seul mortel qui eut jusqu'ici résolu pour son compte personnel le difficile problème du langage universel.

Lumière et folie

On devient fou à propos de n'importe quoi et quelquefois à propos de rien.

C'est pourtant la première fois, croyons-nous, qu'un homme perd la raison parce qu'il a vu le lumières éclatantes répandues par un projecteur électrique. Et c'est le cas d'un pilote qui a vu les projecteurs des navires russes traversant le canal de Suez. Ce malheureux va être interné.

On n'avait jusqu'ici constaté ce désastreux effet de la lumière que sur des individus appartenant plus spécialement à l'Eglise.

Le « Mot » du jour

On parle dans un salon, à propos d'un grand procès récent, de l'ignominie qu'il y a à faire usage de la lettre anonyme.

— Moi, déclare Colino, je le trouve méprisable. Mais, cependant, il faut convenir qu'on n'a encore rien trouvé de mieux quand on veut jouer un méchant tour à quelqu'un... et que l'on ne tient pas à se faire connaître.

AU JOUR LE JOUR

MON PETIT MOT

Sans avoir l'âge de Methusalem, je suis déjà un vieux philosophe, tantôt gai, tantôt sombre, selon les circonstances, parce que ma philosophie est trop sage pour être rectiligne.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais, a dit un gaillard qui avait beaucoup changé, — même de chemise.

Mon humeur n'est donc pas toujours semblable à elle-même, mais je n'en suis pas moins un vieux philosophe, et c'est pourquoi je ne deviendrai jamais assez sot pour compter outre mesure sur la reconnaissance de mes lecteurs.

Pourtant, mes droits à cette reconnaissance ne manquent pas de solidité, car je ferai remarquer, par exemple, qu'au moment où tous les journaux encombrent leurs colonnes de l'affaire Syveton, je n'ai presque pas parlé de ce drame mystérieux.

Aujourd'hui, cependant, je voudrais dire un petit mot, un simple petit mot à son sujet.

Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il se joue, autour du cadavre de M. Syveton, une comédie parfaitement abominable ?

Il y a là une femme qui a pu avoir des torts, qui ne s'est peut-être pas montrée fort habile dans les précautions prises par elle pour donner le change sur la mort de son mari, alors qu'elle voulait éviter certaines révélations.

C'est entendu !

Ce n'est pas une raison pour que tout le monde lui tombe dessus avec un acharnement qui n'a rien à voir avec l'esprit chevaleresque de notre vieille race française.

On veut absolument découvrir en elle l'assassine de Syveton, non pas pour des motifs de justice, mais parce que l'on a intérêt à ce que la député nationaliste ne se soit pas suicidé.

Les uns accusent du crime le gouvernement et la franc-maçonnerie.

Mais puisque personne n'a pu entrer dans la maison le jour du drame, par qui M. Combes a-t-il fait assassiner M. Syveton ?

Par sa femme, évidemment !

Les autres, comprenant qu'il est impossible de fournir une démonstration absolue du suicide, se voulant pas laisser le ministère sous le coup d'une pareille accusation.

Et, inventant des mobiles de bas intérêt, ils accusent Mme Syveton d'être seule coupable.

Remarquez qu'ils ignorent tous la vérité, mais qu'ils convertissent volontiers la pauvre femme à la guillotine pour avoir raison.

C'est parfaitement dégoûtant !

RAOUL TABOSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

SÉRIE SANGLANTE

Les cadeaux
Les rixes et les agressions
Cinq blessés

Paris, 4 janvier.

Il y a des gens qui estiment qu'il n'est jamais trop tard pour s'adjuger des petites étrennes en sus pour offrir leurs cadeaux. Cherice Perrin, marchand des quatre saisons, est de ceux là ainsi que sa maîtresse, Lucienne Mérian. Ils en sont offerts le trois janvier tous les souhaits et tous les cadeaux qu'ils n'avaient eu l'occasion de s'offrir le premier.

Armés de bouteilles, ils se jetèrent l'un sur l'autre et se frappèrent réciproquement à la tête. Quand on fut les séparer, ils étaient couverts de telles blessures qu'on dut en toute hâte les conduire à l'hôpital Saint-Antoine.

Deux heures plus tard, une scène identique se passait dans un bar du boulevard Magenta entre deux garçons coiffeurs, Auguste Ginestit et Henri Cordier, tous deux âgés de 20 ans et demeurant rue Godefroy-Cavaignac. A coups de rixe, Henri Cordier a reçu au front et à la nuque, deux violents coups de carafe. Il a été transporté à l'hôpital St-Louis. Son adversaire, arrêté, a été conduit au commissariat de police et gardé à la disposition de M. Durand.

A une heure et demie du matin, un débardeur, François Thévenin, âgé de trente-deux ans, demeurant rue Rouelle, a été assailli par cinq rôdeurs à l'angle des rue de Lourmel et du Théâtre. Les agresseurs se sont enfuis après avoir frappé leur victime d'un coup de couteau à la poitrine.

M. Suchet, commissaire de police, est sur la piste de ces malandrins.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Necker.

Enfin, vers deux heures du matin, un terrassier, Albert Raillet, âgé de quarante ans, demeurant rue Sedaine, employé aux chantiers du Métropolitain, se rendait à son travail, quand en individu se jeta sur lui au moment où il passait avenue de Bouvines.

Le rôdeur lui porta un coup de couteau à la poitrine et commençait à le dévaliser lorsque des agents survinrent. Le malheureux travailleur fut transporté à St-Antoine. Son état est grave.

Quant à l'agresseur, nommé Van Regnen, il a été envoyé au Dépôt.

LA GUERRE

A PORT-ARTHUR

Fin du siège
La convention de capitulation
L'évacuation

Tokio, 4 janvier.

On a reçu dans l'après-midi d'hier à Tokio un télégramme de général Nogi donnant le texte de la convention relative à la capitulation. Ce texte est la suivant :

Articles 1er. — Tous les soldats, marins et volontaires russes, ainsi que les fonctionnaires du gouvernement à Port-Arthur, garnison et forts, sont faits prisonniers.

Art. 2. — Tous les forts, les batteries, les navires de guerre et autres bâtiments, les bateaux, les armes et les munitions, les chevaux, le matériel, les bâtiments de l'Etat et tous les objets appartenant au gouvernement seront transférés à l'armée japonaise, dans leurs conditions actuelles.

Art. 3. — Les deux alinéas ci-dessus étant acceptés, et en garantie de cette acceptation, les garnisons des forts et des batteries de Itsouchan, Chesantsouchan, Toutsouchan et de la chaîne des hauteurs située au nord-est doivent forts seront retirées le 3 du courant, à midi, et les forts et batteries susmentionnés seront transférés à l'armée japonaise.

Art. 4. — Dans le cas où il serait jugé que les troupes de l'armée et de la marine russes ont détruit les objets désignés à l'article 2 ou qu'elles ont altéré d'une façon quelconque l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de la signature du présent contrat, les négociations seraient annulées et l'armée japonaise reprendrait sa liberté d'action.

Art. 5. — Les enterrites militaires et navales russes prépareront et remettront à l'armée japonaise un tableau montrant les fortifications de Port-Arthur et leurs positions respectives, et certes indiquant l'emplacement des mines sous-terraines et sous-marines, ainsi que tous les autres engins dangereux ; ce tableau indiquant la composition et le système des services de l'armée et de la marine à Port-Arthur ; une liste des officiers de l'armée et de la marine, avec leurs noms, leurs grades, leurs emplois ; une liste des vapeurs de l'armée et des vaisseaux de guerre et des autres navires, avec les détails de leurs équipages, et une liste des civils, indiquant le nombre d'hommes et de femmes, leur race et leurs occupations.

Art. 6. — Les armes, y compris les armes portatives, les munitions, le matériel de guerre, les bâtiments de l'Etat, les objets appartenant au gouvernement, les chevaux, les vaisseaux de guerre et autres navires avec leur contenu, à l'exception de la propriété privée, seront laissés dans leur position actuelle, et les commissaires des armées russes et japonaises décideront sur la méthode à employer pour leur transfert.

Art. 7. — L'armée japonaise, considérant comme honorable la valeureuse résistance faite par l'armée russe, permettra aux officiers de l'armée et de la marine russes, ainsi qu'aux fonctionnaires y appartenant, d'emporter leurs épées et les objets constituant une propriété privée, immédiatement nécessaires aux besoins de la vie ; Les officiers, fonctionnaires et volontaires devant mentionnés, qui engageront par écrit leur parole de ne pas prendre les armes et de ne pas agir, de quelque façon que ce soit, contrairement aux intérêts de l'armée japonaise, jusqu'à la fin de la guerre, recevront le consentement de l'armée japonaise de retourner dans leur pays.

Il sera affecté à chaque officier de terre et de marine un homme-ordonnance qui sera remis immédiatement en liberté sur parole.

Art. 8. — Les sous-officiers et soldats de l'armée et de la marine, ainsi que les volontaires portés de leur uniforme et portant de leurs limites abris et des objets personnels nécessaires, et commandés par leurs officiers respectifs, s'assembleront en un lieu désigné par l'armée japonaise. Les commissaires japonais donneront les détails nécessaires pour que cette opération soit effectuée.

Art. 9. — Le corps sanitaire et les comptables appartenant à l'armée et à la marine russes seront retenus par les Japonais, leur service étant jugé nécessaire pour les soins à donner aux prisonniers de guerre malades et blessés, pendant le temps nécessaire. Ces corps sont requis de faire leur service sous la direction du corps de santé et des comptables de l'armée japonaise.

Art. 10. — Le traitement à accorder aux hospitaliers, le transfert des livres et des documents relatifs à l'administration municipale et économique, ainsi que les lieuses de documents détaillés, nécessaires à la mise en vigueur du présent contrat, seront incorporés dans un contrat supplémentaire.

Art. II. — Une copie du présent contrat sera conservée par les armées japonaises et russes.

Message de Stoessel

St-Pétersbourg, 4 janvier.

Par permission des autorités japonaises, le général Stoessel, a expédié un télégramme au tsar.

Dans ce message, le général dit qu'il a été forcé de capituler. Il énonce les conditions consenties, y compris la parole donnée, et demande les ordres de l'empereur.

Les navires coulés

Tokio, 4 janvier.

On mande de Tokio que, quand on observe de loin les navires qui ont été coulés à Port-Arthur, on ne peut pas se rendre compte du l'état dans lequel ils se trouvent. Le *Sebastopol* a été remorqué en dehors de la côte, puis coulé en eau profonde, tandis que les navires qui avaient été coulés auparavant dans la port ont été, selon toute apparence, miné et torpillés de l'extérieur.

Les experts ne sont pas d'accord sur le point du savoir si ces vaisseaux pourront être renfloués.

L'évacuation russe

Port-Arthur, 4 janvier.

Les forts d'Itzechan, d'Autzechan et de Katyangkow ont été occupés aujourd'hui à midi par les Japonais.

L'évacuation de la forteresse par la garnison russe a été renvoyée au 5.

La situation de la place

Chu Fou, 4 janvier.

Les contre-torpilleurs russes ont apporté à Tché-Fou une statistique complète des effectifs du général Stoessel.

A l'origine, son armée se composait de 35.000 hommes environ, 11.000 ont été tués, 16.000 étant d'entre part, malades ou blessés, il en restait 8.000 dans les forts. Sur ces 8.000, 2.000 n'étaient pas en état de combattre.

Pendant le siège 265 0/0 des hommes de la garnison ont été mis hors de combat. Ce chiffre extraordinaire vient de ce que de nombreux blessés retournaient au heure. On cite des cas de soldats envoyés cent fois à l'hôpital et reprenant leur service dans les forts à chaque convalescence.

Le nombre des officiers tués est proportionnellement plus considérable que dans aucune bataille précédente. Cette mortalité est due à ce que les troupes, privées de sommeil et de nourriture, se trouvaient fréquemment dans une quasi-léthargie, et que pour les faire se mouvoir, les officiers devaient se mettre à leur tête.

Les prisonniers

Port-Arthur, 4 janvier.

Les prisonniers, au nombre de 10.000, sont en bonne santé. Quant aux non combattants, ils retourneront en Russie.

Secours aux blessés

Wei-Hai Wei, 4 janvier.

Le croiseur anglais *Andromède* est parti ce matin pour Port-Arthur en vue de porter secours aux malades et blessés russes.

Il y a à bord deux chirurgiens et presque tout le personnel de l'hôpital du gouvernement.

Il emporte un chargement de 80 tonnes, y compris 350 lits et 100.000 livres d'approvisionnements.

Cette cargaison a été embarquée à la hâte durant la nuit, ensuite que l'autorisation nécessaire a été reçue.

Une protestation russe

St-Pétersbourg, 4 janvier.

Le gouvernement russe proteste formellement contre la violation, par les Japonais, des stipulations de la Conférence de la Haye au sujet des hôpitaux pendant la guerre.

La note, se basant sur un télégramme du général Stoessel et rappelant que le Japon est signataire des susdites stipulations, fait savoir que les Japonais ont bombardé les hôpitaux n° 6, 9 et 11 à Port-Arthur, et ont blessé deux médecins, plusieurs infirmières et un grand nombre de malades en traitement.

Cette protestation est adressée au gouvernement français avec la prière de la faire transmettre au gouvernement japonais.

AUTOUR DE MOUKDEN

Armée de Kuroki, 4 janvier.

Un incident curieux qui montre l'absence d'animosité entre les adversaires s'est produit le 1er janvier :

A le suite d'un échange de fêtes entre deux officiers subalternes, l'un russe et l'autre japonais, plusieurs officiers russes et japonais se rencontrèrent le 1er janvier au sommet du convent et passèrent l'après-midi ensemble en causant amicalement.

La troisième escadre du Pacifique

Saint-Pétersbourg, 4 janvier.

On annonce que les préparatifs sont poussés avec activité à Libau pour la préparation de la troisième escadre du Pacifique, mais que les difficultés techniques à surmonter sont immenses.

La question de la mission stationnaire de la